

Département de la MAYENNE  
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



**Séance du 20 mai 2026**  
**Délibération n°36-20052026**

**OBJET : Constitution de la commission permanente**

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'Administration ;

Vu l'article R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration ;

Considérant l'intérêt de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du C.I.A.S;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

➤ **CREER en son sein une commission permanente qui sera dotée des missions suivantes :**

- Attribution d'aides individuelles sur dossier constitué et transmis par une assistante sociale de l'Antenne Solidarité, à hauteur de 500€ maximum par dossier ; Pour l'attribution d'une aide supérieure à 500€, le Conseil d'Administration reste seul compétent, la commission étant invitée à émettre un avis.
- Instruction et suivi des différentes attributions relevant de l'aide sociale légale.

Elle rendra compte au Conseil d'Administration des décisions prises.

Selon les termes de l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la commission permanente est composée pour moitié de conseillers communautaires et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration.

Le Président propose que cette commission soit composée de 3 membres élus et de 3 membres nommés et qu'elle soit présidée par le Vice-Président ou le Vice-Président délégué.

➤ **de désigner les membres suivants pour siéger au sein de la commission permanente :**

| Membres élus | Membres nommés |
|--------------|----------------|
|--------------|----------------|

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| TESSIER Jean-Pierre | BROSSARD Christine |
| GAUBERT Jean-Eudes  | BREHIN Colette     |
| GUIARD Philippe     | FERRAND Héliéna    |

Nombre de membres en exercice : ..... 29

Nombre de suffrages exprimés : ..... 28

Vote :

POUR : ..... 28

CONTRE : ..... 00

ABSTENTION : ..... 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME  
CRAON, le 20 mai 2026

*Christophe LANGOUET*  
Président





Département de la MAYENNE  
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

**PRESENTS :** BEDOUET Bernard, BREHIN Colette, BROSSARD Christine, DAMOUR Anne-Marie, DEMENAIIS Marie-Hélène, EVAIN Christelle, FERRAND Héliéna, GARBE Pascale, GARNIER Jean, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GOHIER Hélène, GOHIER Odile, GUIARD Philippe, JOUFFLINEAU Chantal, KULIK Marie-Gabrielle, LANGOUET Christophe, LUZU Ludovic, MANCEAU Laurence, RESTIF Vincent, ROGER-COUSIN Priscilla, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé COUËFFÉ Dominique, GADBIN Geneviève, LE GUENNEC Aurélie, MARTIN-FERRÉ Nadine, VANDEWINKEL Laurence

**EXCUSÉS :**

- GARNIER Jean
- Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à M GUIARD Philippe.